



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

6 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 6 avril 2022, à 18 h, à la salle du conseil municipal, 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^O 1
M^{ME} MARIE-ÈVE BOUCHER, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : ENVIRON 1 PERSONNE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 2.

2022-04-111

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASES I ET II ATTESTÉES – ENVIROSERVICES INC.**
- 4. ENTÉRINEMENT – OCTROI DE MANDAT – SPECTACLE – FÊTE NATIONALE 2022**
- 5. ENTÉRINEMENT – ACHAT DE FLEURS – PÉPINIÈRE ST-AUBIN**
- 6. RETRAIT DE SÉDIMENTS – LAC VERT – 305, RUE DES MONTS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION – FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**
- 7. ACHAT – GRÉ À GRÉ – TRACTEUR KUBOTA GF1800-4WR-2 – LES ENTREPRISES A. LAPORTE**
- 8. OCTROI DE MANDAT – STATIONS DE RECHARGE – VÉHICULES ÉLECTRIQUES – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.**
- 9. INCENDIE EN SITUATION RÉELLE – EXERCICE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 10. OCTROI DE MANDAT – VOILÀ! PORTAIL CITOYEN – PG SOLUTIONS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-112 3. OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASES I ET II ATTESTÉES – ENVIROSERVICES INC.

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du 1040, rue Principale, à Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* oblige la réalisation d'études environnementales attestées par un expert;

ATTENDU la proposition déposée par ENVIROSERVICES est conforme en tous points aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services d'évaluation environnementale d'ENVIROSERVICES INC. pour la préparation des plans et devis pour le lot 6 183 647 du cadastre du Québec, pour une somme totale de 5 971,80 \$, incluant les taxes applicables;

QUE l'offre de service d'ENVIROSERVICES INC., dossier 11022-029-00, datée du 9 mars 2022, fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 070 00 522;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-113 4. ENTÉRINEMENT – OCTROI DE MANDAT – SPECTACLE – FÊTE NATIONALE 2022 – USINE GALAXIE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir à ses citoyens un spectacle pour souligner la Fête nationale 2022;

ATTENDU les propositions retenues par le comité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÈRE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services d'USINE GALAXIE pour le spectacle présenté dans le cadre de la Fête nationale 2022, pour une somme de 5 748,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 701 90 970;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-114 5. ENTÉRINEMENT – ACHAT DE FLEURS – PÉPINIÈRE ST-AUBIN

ATTENDU QUE la Municipalité installe des aménagements floraux, entre autres, aux bâtiments municipaux et sur la rue Principale;

ATTENDU la proposition déposée par PÉPINIÈRE ST-AUBIN est conforme en tous points aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS TREMBLAY
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'achat de fleurs et végétaux décoratifs auprès de PÉPINIÈRE ST-AUBIN pour une somme de 6 547,83 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission de PÉPINIÈRE ST-AUBIN, datée du 25 mars 2022, fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 701 50 520;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-04-115 6. RETRAIT DE SÉDIMENTS – LAC VERT – 305, RUE DES MONTS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION – FONDS DE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE
L'ÉTAT**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020-05-188 – RETRAIT DE SÉDIMENTS – LAC VERT – 305, RUE DES MONTS – CERTIFICAT D'AUTORISATION – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC);

ATTENDU QUE la correspondance du 22 mars 2022 en provenance du MELCC exige une contribution financière de 1 092,55 \$ de la Municipalité à titre de compensation pour permettre l'obtention du certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez verse une contribution financière de 1 092,55 \$, à titre de compensation, pour permettre l'obtention du certificat d'autorisation calculée conformément à l'article 6 du RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES conformément à la facture numéro : H1469, datée du 22 mars 2022, en provenance du MELCC;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 444;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-116 7. ACHAT – GRÉ À GRÉ – TRACTEUR KUBOTA GF1800-4WR-2 – LES ENTREPRISES A. LAPORTE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir cet équipement;

ATTENDU QUE la proposition déposée par LES ENTREPRISES A. LAPORTE est conforme en tous points aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de l'équipement « tracteur Kubota GF1800-4WR-2 »;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'achat d'un tracteur de marque Kubota GF1800-4WR-2, 2022, auprès de LES ENTREPRISES A. LAPORTE pour une somme de 25 064,55 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission de LES ENTREPRISES A. LAPORTE, datée du 25 mars 2022, fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 22 300 00 700 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-117 8. OCTROI DE MANDAT – STATIONS DE RECHARGE- VÉHICULES ÉLECTRIQUES – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2021-12-444, la Municipalité fait l'acquisition d'un véhicule électrique à être livré en juin prochain;

ATTENDU QUE l'installation de bornes de recharge devient nécessaire au garage municipal;

ATTENDU QUE le panneau électrique est déjà au maximum de sa capacité;

ATTENDU la proposition déposée par l'ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC. est conforme en tous points aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE BOUCHER
ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de deux stations de recharge de 240 volts, 30 ampères, de l'ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC. pour une somme totale de 7 000,83 \$, incluant les taxes applicables et l'installation;

QUE la soumission numéro 20-01728 de l'ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC., datée du 29 mars 2022, fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 03 310 04 640 et prise à même les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2021;

QUE soit déposée une demande d'aide financière dans le cadre du programme ROULEZ VERT du gouvernement du Québec pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge en milieu de travail;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-118

9. INCENDIE EN SITUATION RÉELLE – EXERCICE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le service de Sécurité incendie a reçu une autorisation de procéder à un exercice de mise à feu d'une propriété sise au 35, rue des Épinettes;

ATTENDU QUE la propriétaire a avisé ses assurances et obtenu un permis de démolition de la Municipalité;

ATTENDU QUE la propriétaire aura préalablement retiré le bardeau de la toiture et assume la responsabilité de libérer le site de tout résidu, brûlé ou non;

ATTENDU QU' une entente a été signée avec la propriétaire dégageant le service de Sécurité incendie de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient être causés autour de la propriété;

ATTENDU QUE l'invitation pourrait être lancée aux municipalités de Sainte-Béatrix et de Saint-Côme en s'assurant de la disponibilité d'équipes d'urgence au sein des trois municipalités;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le service de Sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procédera à la mise à feu de la propriété du 35, rue des Épinettes, le samedi 9 avril 2022 et sécurisera les lieux approximativement entre 7 h et 17 h;

QUE le service de Sécurité incendie peut annuler le permis de brûlage et reporter l'exercice pour quelque raison que ce soit;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-119

10. OCTROI DE MANDAT – PORTAIL TRANSACTIONNEL EN LIGNE – PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite instaurer un portail transactionnel qui facilite la relation ainsi que la communication entre les citoyens et l'administration, notamment pour le service de la taxation, les services en urbanisme et en environnement ;

ATTENDU QUE PG SOLUTIONS est déjà un fournisseur d'outils informatisés essentiels à la gestion des services municipaux;

ATTENDU QUE la proposition déposée par PG SOLUTIONS est conforme aux spécifications de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE BOUCHER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de PG SOLUTIONS pour VOILÀ le portail web adaptatif et le service de paiement infonuagique ACCEO TRANSPHERE;

QUE les offres de services numéro 7MSAL76-013636-CV3, datée du 3 février 2022, d'une somme de 12 218,39 \$, incluant les taxes applicables, et numéro 7MSAL76-013637-CV1, datée du 3 février 2022, d'une somme de 2 469,66 \$, incluant les taxes applicables, de PG SOLUTIONS, font partie intégrante de la présente résolution et ne peuvent en être dissociées;

QUE la dépense pour les outils numériques est imputée au poste budgétaire 23 300 00 726 et financée par le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans, soit :

VOILÀ – LE PORTAIL WEB	3 805,67 \$
TOTAL	3 805,67 \$

QUE la dépense pour les services professionnels d'implantation et de formation est imputée au poste budgétaire 02 130 01 414, soit :

SERVICES PROFESSIONNELS –VOILÀ	6 309,83 \$
SERVICES PROFESSIONNELS –TRANSPHERE	1 866,04 \$
TOTAL	8 175,87 \$

QUE la dépense récurrente annuellement pour les droit d'utilisation et mise à jour est imputée au poste budgétaire 02 130 01 414, soit :

PROGRAMME CESA	2 102,89 \$
TRANSFÈRE PAIEMENT	603,62 \$
TOTAL	2 706,51 \$

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR
UNIQUEMENT)**

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et des citoyens.

2022-04-120

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 H 12.

(signé)

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

(signé)

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

